

CCAS

# ROB

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

2026

# **RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2026 CCAS DE MER**

**Conseil d'Administration du 12 Janvier 2026**



## **1. Contexte national**

Le contexte national reste marqué par une inflation modérée mais installée, qui continue de peser sur le budget des ménages, en particulier dans les territoires ruraux où les coûts de mobilité, d'énergie et d'alimentation demeurent élevés. Les besoins d'accompagnement social augmentent, notamment pour les publics isolés, les personnes âgées et les familles à faibles revenus.

L'État poursuit la revalorisation des minima sociaux et le déploiement des réformes d'insertion, ce qui renforce le rôle des CCAS comme relais de proximité.

Dans le champ du social, c'est la loi pour le plein emploi qui reste majeure.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme France Travail, l'État et les Conseils Départementaux ont conclu des conventions structurées autour de trois axes principaux. Le premier concerne la mise en œuvre effective de la réforme France Travail. Le deuxième vise à renforcer et diversifier l'offre de solutions locales. Enfin, le troisième porte sur le déploiement d'un accompagnement rénové et renforcé pour les allocataires du Revenu de Solidarité Active (RSA).

Nous sommes toujours dans l'attente de la publication de décrets concernant ces mesures et de leur mise en œuvre par le département.

Suite au Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale 2026, la réforme des retraites est suspendue (ou du moins reportée). L'âge légal de départ à la retraite prévu pour monter à 64 ans est gelé.

De plus, une éventuelle création d'une Allocation Sociale Unifiée (ASU) refait surface. Cette allocation, qui fusionnerait le RSA, la prime d'activité et d'autres aides, pourrait ainsi simplifier l'accès aux droits. Elle nécessiterait toutefois un accompagnement renforcé par les CCAS afin d'éviter les ruptures de droits lors de la transition

## **2. Contexte local**

Dans un contexte national caractérisé par une croissance économique modérée et une inflation maîtrisée, le CCAS de Mer doit élaborer ses orientations budgétaires en tenant compte de ces repères tout en s'inscrivant dans ses actions locales concrètes.

Le CCAS bénéficie d'un matelas financier de réserve qui lui offre une capacité d'anticipation et de stabilité budgétaire. Cette situation favorable permet d'envisager le maintien, voire le renforcement ciblé des actions sociales.

Pour le CCAS de Mer, ces dynamiques nationales appellent à plusieurs lignes directrices :

- Préserver l'accès aux droits sociaux et l'accompagnement personnalisé des publics en difficulté, tout en optimisant les délais de réception et le traitement des situations urgentes, un enjeu majeur pour nos travailleurs sociaux.
- S'inscrire dans les priorités institutionnelles nationales, notamment en matière de lutte contre la pauvreté, d'accès aux aides dont le RSA, d'attention aux personnes âgées ou fragiles et de coordination avec les acteurs du département.

Mais le CCAS devra adapter ces orientations à la réalité méroise en privilégiant la proximité et la réactivité ainsi qu'en tenant compte des spécificités du public mérois.

Ainsi, le CCAS de Mer demeure un acteur pivot de la cohésion sociale locale, garantissant proximité, réactivité et équité dans l'accompagnement des publics fragiles.

Le CCAS travaille en partenariat avec le département, acteur majeur de la solidarité pour accompagner au mieux le public fragile, mais aussi plus spécifiquement sur les évolutions au niveau de l'accompagnement des allocataires du RSA. Cela va avoir un impact et une incidence sur le travail des travailleurs sociaux du CCAS. Des points réguliers sont organisés en fonction de l'actualité et la parution de nouveaux décrets.

En 2024, le CCAS a été impacté par la réorganisation de l'action sociale départementale avec la mise en place d'une nouvelle structuration des services, avec notre rattachement au territoire nord du département et la création d'une Maison Des Solidarités (MDS) implantée sur la commune, fin 2024

Cela a entraîné une perte de repères et une refonte des collaborateurs.

Il a donc fallu s'adapter pour créer de nouvelles méthodes de travail. Nous œuvrons donc à une nouvelle coordination avec le Conseil Départemental.

Le maintien des liens partenariaux est essentiel pour s'ajuster au mieux aux demandes du public et se coordonner.

Via son CCAS, la Ville de Mer, entend affirmer son action sociale. Le développement et l'accompagnement social global restent une priorité majeure. Il entend faciliter l'accès aux droits sociaux, éviter l'exclusion, favoriser la cohésion et le lien social afin de lutter contre la pauvreté.

Le CCAS conforte ses missions d'aide et d'accompagnement des plus démunis par le maintien des enveloppes dédiées aux aides facultatives.

Le CCAS souhaite rester un service de proximité en matière de solidarité pour les habitants mérois et un relais pour les partenaires sociaux du territoire.

Pour finir, dans le cadre du projet social de territoire, le CCAS anime un groupe de travail portant sur la création d'une « maison des solidarités ».

### **3. L'organisation fonctionnelle du CCAS.**

#### **❖ L'organisation politique : le Conseil d'Administration**

Le Conseil d'administration est présidé de droit par le Maire.  
Le dernier conseil d'administration a été installé le 30 janvier 2023 avec notamment l'élection de la nouvelle Vice-Présidente Madame Christine HUET.  
A noter, en 2025 un changement concernant le représentant au Secours Populaire.

En 2026, les 15 et 22 mars auront lieu les élections municipales. Un nouveau Conseil d'Administration devra être constitué dans un délai maximum de 2 mois à compter de l'installation du conseil municipal.

#### **❖ L'organisation administrative du CCAS :**

##### **○ Réorganisation de l'organigramme général de la Mairie et de la CCCBVL**

En janvier 2021, le CCAS a été intégré au service développement social et solidarité.

Ce service regroupait le CCAS de la Ville de Mer et la « France Services » de la Communauté de communes Beauce Val de Loire.

En avril 2025, il a été décidé du transfert de la France Services dans un nouveau service « cohésion du territoire » rattaché au pôle service à la population de la CCBVL regroupant les secrétaires de Mairie mutualisés et le Projet Social de territoire.

Cela a entraîné une réorganisation des relations entre le CCAS et la France Services.

##### **○ Trois travailleurs sociaux présents sur le CCAS.**

En septembre 2023, il a été créé un troisième poste de travailleur social sur le service. La personne recrutée est arrivée le 8 janvier 2024.  
Cela a permis de mettre en place une nouvelle organisation au sein du CCAS.

Après un mouvement de personnel en 2024, l'effectif est stable avec une responsable et deux travailleuses sociales dont une avec un contrat à temps partiel à 80%.

Cette stabilité des agents en 2025 a permis un accueil efficient du public, avec moins de périodes où il n'y a eu qu'un TS sur le service. Cela a permis

également à la responsable un réel travail de supervision tant au niveau des projets et des partenaires que des situations accompagnées par les collègues.

**Les travailleuses sociales sont du personnel communal mis à disposition à titre gratuit sur les missions du CCAS.**

## **4. Les Missions du CCAS**

L'article L.123-5 du Code de l'action sociale et de la famille dispose que le CCAS anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune en liaison étroite avec les institutions publiques et privées. Le CCAS est un établissement public communal et autonome géré par un Conseil d'Administration. Il est l'instigateur de la politique sociale au niveau de la commune.

Il peut intervenir sous forme de prestations et participe à l'instruction des demandes d'aides sociales dans les conditions fixées par la voie réglementaire. Il transmet les demandes dont l'instruction incombe à une autre autorité.

### **❖ Les missions obligatoires :**

- Instruction des demandes d'aide sociale.
- Gestion et délivrance des domiciliations : en moyenne une trentaine de domiciliations sont actives.

Pour 2025, l'activité a augmenté par rapport aux années précédentes avec : 17 nouvelles délivrances, 8 radiations et 24 renouvellements.

Au 31 décembre 2025, 39 domiciliations sont actives, plus 32 ayants-droits. Cette croissance d'activité explique par la création d'appartements de mise à l'abri pour des femmes victimes de violences.

- **Analyse des Besoins Sociaux (ABS)** : elle est obligatoire dans l'année qui suit les élections municipales. Cette analyse n'a jamais été réalisée de manière conventionnelle, mais plutôt accomplie via les rapports d'activité.

En 2025, il a été prévu un budget à cet effet.

L'ABS, c'est donc une obligation. Mais c'est avant tout un outil pour mieux connaître le territoire, afin d'engager une réflexion stratégique sur un programme d'actions cohérent.

L'ABS représente une réelle opportunité de décrire, comprendre les enjeux du territoire et évaluer les besoins de la population.

La restitution du portrait social de territoire a été présentée le 17 novembre 2025.

Il conviendra au nouveau CA de poursuivre les travaux avec l'aide ou pas du cabinet COMPAS qui a réalisé cette étude. Un budget sera prévu à cet effet si cette option est privilégiée.

L'analyse des besoins sociaux fera l'objet une nouvelle présentation au nouveau conseil d'administration du CCAS et le cas échéant de nouveau plus largement au cours de l'année 2026 suite aux élections municipales.

L'objectif est d'identifier les enjeux sociaux du territoire, de développer des réponses collectives et partenariales, tout en hiérarchisant la priorité des actions dans un plan cohérent, en prenant en compte l'existant.

#### ❖ **Les missions facultatives :**

- Aides financières sous la forme de secours exceptionnel ou de bons (alimentaires, d'hygiène, de carburant).
- Aides dans les démarches administratives pour le public ayant une problématique sociale plus globale. Pour les démarches plus ponctuelles, une orientation vers la France Services Itinérant est effectuée.
- Depuis 2003, le CCAS a signé une convention avec le Conseil Départemental pour accompagner les personnes allocataires du RSA.
- La commune a délégué au CCAS la mise en place du plan canicule et du plan hiver.

Les actions du CCAS couvrent l'ensemble du territoire de la Commune de Mer. Il est à noter l'intervention du Conseil Départemental notamment auprès des familles avec enfant.



#### **Quelques chiffres sur l'activité de réception du public :**

En 2025, **1097 rendez-vous ont été réalisés soit plus de 100 qu'en 2024.**  
Pour compléter, 145 visites à domicile ont été réalisées

**272 personnes différentes** ont été reçues au CCAS (chiffre stable depuis plusieurs années).

Le total des rendez-vous proposé a été de 1222 soit 10% d'absentéisme.

Nous constatons une augmentation des visites à domicile (13 % des rendez-vous).

Il est également à relever que 136 personnes, jusque-là non répertoriées et inconnues du service avant leur première présentation au CCAS, ont été accueillies

Comme l'année dernière, nous observons un nombre important de démarches téléphoniques pour répondre aux messages des administrés et cela plusieurs

heures par semaine. Parfois, les personnes ne relèvent pas du public du CCAS mais nous procédons à une réorientation vers d'autres services.

## **5. Les actions pour 2026 dans la continuité de celles de 2025 et des nouveautés.**

La priorité a été accordée à une prise en charge individualisée des demandes formulées par les publics en difficulté. Des actions collectives ont été développées en parallèle sans être un axe prioritaire.

### **❖ Aides à l'accès aux droits et accompagnement social pour le public mérois en difficulté : un axe majeur.**

Cette action reste la base de l'intervention du CCAS de Mer et sera reconduite d'année en année.

La prise en charge est effectuée en fonction de la demande initiale de la personne et du diagnostic effectué par le travailleur social. Les réponses apportées sont le plus personnalisées possibles.

Durant certaines périodes notamment durant les vacances, les délais de réception du public peuvent être allongés, tout en gérant au mieux les urgences. Cette notion est différente entre le public et les travailleurs sociaux. Les demandes de bons alimentaires sont gérées dans les 48 heures maximum. C'est aussi la moyenne pour recontacter une personne après avoir laissé un message.

Les rendez-vous sont ensuite modulés selon les besoins et le planning des travailleuses sociales. Des interventions régulières pour un public non autonome sont possibles.

Nous avons constaté une augmentation des démarches liées au logement notamment en ce qui concerne l'accès, avec la réalisation de dossiers DALO et contingent préfectoral. Le CCAS a commencé à travailler à sa réorganisation dans ce domaine et cela en lien avec d'autres services pour être plus efficace.



**En conclusion, il est essentiel de maintenir l'activité d'aide à l'accès aux droits et à l'accompagnement social avec une personnalisation des réponses. Cela inclut également le travail de supervision effectué par la responsable, ainsi que le partage de pistes de réflexion sur des situations complexes et dégradées, afin d'assurer un meilleur accompagnement possible du public.**

**Il est essentiel de maintenir, voire de renforcer, le travail partenarial avec l'ensemble des acteurs du territoire : Département, CAF, MSA, Associations, ...**

**Développer de nouveaux partenariats en fonction des besoins du public et de la création de nouveaux services.**

**Maintenir des relations étroites avec le Département notamment avec la**

**Maison Départementale des Solidarités de Mer pour permettre une équité de traitement des situations du public, un accès aux aides financières CCAS, une meilleure connaissance des interventions des uns et des autres. Cela doit se poursuivre et être consolidé au vu de la réorganisation de l'action sociale départementale.**

**❖ Le RSA : poursuite de la convention avec le Conseil Départemental et maintien de la qualité d'accompagnement.**

Le revenu de solidarité active (RSA), créé par la loi du 1er décembre 2008, assure aux personnes sans ressources, ou qui n'ont que de faibles revenus, un niveau minimal de subsistance.

L'allocataire du RSA a droit à l'allocation, mais aussi à un accompagnement pour l'aider à régler des difficultés sociales et favoriser son insertion professionnelle.

En effet, la loi oblige les allocataires du RSA, dans certaines situations, à rechercher un emploi, ou à entreprendre des actions nécessaires à une meilleure insertion sociale ou professionnelle. C'est le principe des « droits et devoirs » des allocataires du RSA.

Les services du Conseil Départemental déterminent l'accompagnement le plus adapté à chaque situation et désignent un référent pour chaque allocataire.

La loi pour le plein emploi a eu un impact sur l'élaboration et le suivi du parcours d'insertion, sur les actions d'insertion et sur les pratiques des professionnels. Nous n'en connaissons toujours par tous les termes à ce jour.

Le CCAS a de nouveau un agent référent qui est en charge du partenariat.

Le CCAS bénéficie d'une convention « Référent de parcours » pour la mise en œuvre de mesures d'accompagnement social et socioprofessionnel en faveur des allocataires du RSA.

Le référent de parcours est chargé des missions suivantes :

- Identifier les savoirs et difficultés de l'allocataire ainsi que ses capacités à faire évoluer sa situation.
- Aider à construire un parcours d'insertion individualisé jusqu'à la sortie du dispositif d'insertion.
- Elaborer avec lui le contrat d'engagements réciproques et coordonner sa mise en œuvre sur différents aspects (économiques, professionnels, sociaux, éducatifs et médicaux).
- Assurer une certaine cohérence sur les différentes étapes de son parcours.

En 2025, 76 allocataires du RSA ont été accompagnés par le CCAS, en tant que référent de parcours. 384 rendez-vous ont été proposés pour 330 réalisés. C'est ce public qui est le plus absent aux rendez-vous.

Une dizaine de personnes ont sollicité le CCAS pour son rôle de correspondant social soit 47 rendez-vous réalisés.

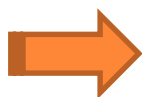
La participation et / ou la mise en œuvre d'actions d'insertion sera maintenue en partenariat avec le Conseil Départemental via la Maison Des Solidarités. Pour 2024, les actions collectives ont été maintenues avec la mise en place de VISA (3 en 1, pro numérique et VISA plus), des ateliers numériques avec le CRIA et la poursuite de l'action « Sportez-vous bien ».

Concernant cette dernière, il a été mis en place un transport en commun avec les travailleurs sociaux de la MDS.

Il était envisagé de continuer cette action. Il faudra donc renouveler la cotisation (montant pour l'année 2024 / 2025 = 550€). Mais, très tardivement le Département nous a informé qu'il avait mis le créneau de Muides en suspens. Cela nous impacte directement car nous ne pouvons pas assurer seul le transport. Un lieu sur Mer est de nouveau à l'étude.

La demande de subvention sur la plateforme du Conseil Départemental a été réalisée pour l'année 2025 avec une demande d'augmentation au vu du coût total de la masse salariale consacré au RSA.

Les services du Département réalisent chaque année un contrôle sur l'activité du CCAS en matière de RSA. Le rapport a conclu à la conformité des attentes de la convention pour l'année 2025.



**Pour 2025, une nouvelle convention devrait être signée et la participation financière annuelle du Département devrait s'élever au minimum à 30 000€.**

#### ❖ **Poursuite du développement des actions et interventions en faveur des personnes âgées**

Le public « personnes retraitées » représente 22% des rendez-vous (chiffre stable). Les situations sont parfois complexes à prendre en charge et nécessitent la mise en place de relais partenariaux.

Nous constatons que ce public est isolé et que la solitude a un impact significatif sur leur quotidien. De plus, nous observons un désengagement de la famille sur des situations complexes de maintien à domicile.

##### ○ **Gestion du fichier des personnes dites vulnérables.**

Depuis 2021, la gestion du fichier des personnes dites vulnérables a été modifiée. En effet, des élus sont devenus référents des personnes inscrites et prennent en charge les appels de convivialité tout au long de l'année.

Durant l'été 2025, nous avons eu plusieurs déclenchements de ce plan par la Préfecture et notamment une vigilance rouge le 1<sup>er</sup> juillet. Ce niveau de vigilance n'avait jamais été déclenché.

A ce jour, 36 personnes sont inscrites.

Au cours de l'année 2025, il y a eu un courrier envoyé à toutes les personnes de plus de 80 ans inscrites sur la liste électorale pour faire la promotion de ce

fichier. Cela a entraîné des appels téléphoniques pour des explications et 10 inscriptions fermes.

Le plan Canicule est régulièrement révisé. Il n'y a pas de changements notables et la gestion opérationnelle reste la même. Pour les situations d'urgence, des liens renforcés peuvent être mis en place avec la Police Municipale.

- **L'accompagnement individuel des personnes âgées en difficultés.**

Elles sont plus ou moins vulnérables malgré des situations à domicile complexes et difficiles. Cela demande du temps pour mettre en place un suivi spécifique et une relation de confiance.

Les partenariats sont nombreux. Il existe de nombreux dispositifs.

À noter que le partenariat avec l'EHPAD « Simon Hême » est actif, notamment dans le cadre de l'action *Passerelle*, ainsi qu'avec l'accueil de jour « Les Tilleuls».

- **La Téléassistance.**

Le CCAS soutient la politique nationale de maintien à domicile.

La téléassistance est un des moyens de sécuriser les personnes âgées qui vivent seules à leur domicile.

Deux organismes ont passé une convention sur le territoire de la Commune de Mer avec le CCAS pour une prise en charge des frais d'installation :

- Présence Verte
- Dom@Dom

L'objectif étant que ces frais ne soient pas un frein supplémentaire.

En 2025 : le montant global des aides à l'installation s'est élevé à 115.00 € pour 19 dossiers (nouvelle augmentation du nombre d'installation cette année malgré un budget stable).

- **Des actions spécifiques collectives.**

Depuis 2020, le CCAS a développé des actions collectives à destination de ce public avec un objectif d'animation de la commune mais surtout de rompre l'isolement et renforcer les liens sociaux.

Le 23 septembre 2025, nous avons réalisé une action avec un nouveau partenaire l'AGIRC ARRCO. Le thème choisi était la cybersécurité et la protection des données.

Les intervenants ont été l'association Loir et Cher Tec, la gendarmerie et des conseillers numériques

Le CCAS et la Mairie ont pris en charge les frais liés à la logistique.



Cette action a eu du succès avec la présence d'environ 130 personnes.

Il a été proposé aux participants la complétion d'un document pour être invité à de prochaines actions : 31 familles méroises + 33 hors commune se sont inscrites.



**Il est nécessaire de poursuivre les interventions d'aide à l'accès aux droits et à l'accompagnement social sur ce public spécifique pour éviter la multiplication de situations dégradées et les gestions dans l'urgence.**

**Maintenir et développer la téléassistance pour soutenir le maintien à domicile.**

**Apporter du soutien dans les difficultés diverses et complexes de maintien à domicile en lien avec les acteurs de proximité.**

❖ **Des actions collectives pour d'autres publics en fonction des opportunités**



**Action « Coups de théâtre » organisée avec le service projet du Département et le Collectif droits des femmes**

Suite à une opportunité le CCAS s'est saisi de cette action qui propose une Formation/Sensibilisation sous la forme d'un module théâtralisé sur l'accueil et la prise en charge des femmes victimes de violences conjugales. Cela s'est déroulé le lundi 24 novembre à 14H au Cercle Laïque à destination des professionnels et du tout public.



La durée de la représentation a été d'une heure suivie d'un débat avec les participants.

Le nombre de personnes présentes a été d'environ 40 personnes.



### **Projet d'accès à la culture autour de l'animations Micro Folie avec la Médiathèque.**

Contacté par la Médiathèque et la venue de la micro folie en son sein, le CCAS s'est saisi de cette opportunité unique pour réfléchir à un projet plus global d'accès à la culture pour son public.

A travers ce projet, le CCAS souhaite renforcer le lien social entre les habitants. Il a également à cœur de favoriser la découverte et l'accès aux espaces culturels présents sur la commune.

#### **Les objectifs sont de**

- Favoriser la participation/ l'accès culturelle de tous les publics
- Lutter contre l'isolement social
- Valoriser la dynamique culturelle locale
- Susciter l'envie et la curiosité

L'organisation se déroulera autour de 4 ou 5 temps forts sur l'année 2026.

Les premiers se dérouleront à MER et auront pour but de faire connaître les lieux et animations culturelles incontournables de la commune :

- visite de la médiathèque avec un temps d'accueil, d'immersion, d'information, d'échanges et d'inscription pour les usagers demandeurs.

- « micro-folie » (1 ou 2 séances) : dispositif numérique de médiation culturelle mis à disposition par le département.
- Une exposition / animation au sein du musée de la Corbillière à MER.
- 

Un dernier temps fort sera organisé avant l'été et aura pour objectif de faire une sortie en dehors de la commune. La destination et l'animation culturelle qui clôtureront ce projet n'est pas défini à ce jour. Il s'appuiera sur l'agenda culturel local avec notre partenariat avec culture du cœur.

Les travailleuses sociales du CCAS accompagneront et animeront le groupe.



### **SOLID'HAIR avec Eventus : 3 mars 2026**

L'objectif de cette journée est d'offrir gratuitement des coupes de cheveux à des personnes en situation de précarité, afin de leur redonner confiance et estime d'elles-mêmes.

Les coiffeurs du secteur seront sollicités pour participer à cet événement gratuitement. Ce projet est en cours de construction.

### **❖ Réflexion autour de la thématique logement.**

Depuis plusieurs années, le CCAS par le biais du public rencontré, a connaissance de difficultés locatives liées à l'entretien et la vétusté des logements sociaux.

A débuté fin 2025, à l'initiative du service Habitat et Transition Ecologique, une reprise des rencontres avec les bailleurs sociaux pour apprendre à se connaître et à mieux travailler ensemble.

Cela a permis de mettre en lumière des difficultés de coordination.

Le CCAS a donc commencé à travailler à sa réorganisation dans ce domaine, avec le service logement de la Mairie de Mer et son élue référente pour le positionnement de familles sur des logements vacants ainsi que le service HTE pour tout ce qui concerne l'insalubrité (signalement via la plateforme signal logement).

### **❖ NOEL SOLIDAIRE 2<sup>ème</sup> Edition Mercredi 26 Novembre 2025 et reconduction pour 2026.**

A l'initiative de la vice-présidente du CCAS, le projet d'une journée festive autour du thème de Noël a eu lieu pour la première fois en 2024 sous la Halle de Mer.

L'objectif est de réaliser une après-midi récréative en partenariat avec les 3 associations caritatives de Mer qui sont le Secours Catholique, le Secours Populaire et les Restos du Cœur.

Le CCAS a financé le spectacle et les associations ont pris en charge le goûter. Le public accueilli était invité par les différentes associations caritatives ainsi que par le CCAS de MER.

Les résidents du CHRS ont également pu participer grâce à un transport mis en place par leur structure.

Cette année nous avons étendu les invitations à l'association IDDES et aux collègues du département.

180 personnes étaient présentes, soit 65 de plus que l'année dernière, malgré un fort absentéisme puisque 235 personnes s'étaient inscrites.

Nous allons renouveler cette action en 2026 en accord avec les 3 associations.

Le Conseil d'Administration a émis un accord de principe favorable durant la séance du 8 décembre, pour la prise en charge du spectacle d'environ 1500€.

Date prévisionnelle : Mercredi 25 novembre 2026 avec un spectacle de magie et d'illusion.

#### ❖ **Réflexion sur un projet de récupération de vélo avec la Police Municipale.**

Dans le cadre des objets trouvés, il est envisagé de céder au CCAS à titre gratuit des vélos, charge à lui de les remettre en état. A ce jour, nous n'avons pas trouvé de réparateurs qui seraient intéressés. De plus, il faudra établir un budget pour savoir s'il est intéressant de remettre les vélos en état.

## **6. Les Aides**

Les aides sont accessibles à tous les mérois, sur étude de dossier, sans plafond de ressources.

Des demandes peuvent être transmises par les travailleurs sociaux référents (exemple UDAF, MDCS, ...) pour le public non accompagné par le CCAS.

En 2025, le CCAS a versé au total 21 025 € d'aides financières globales.

Le montant des aides accordées est en augmentation de presque 4 000€ par rapport à l'année dernière.

#### ❖ **Les aides financières (secours sur factures)**

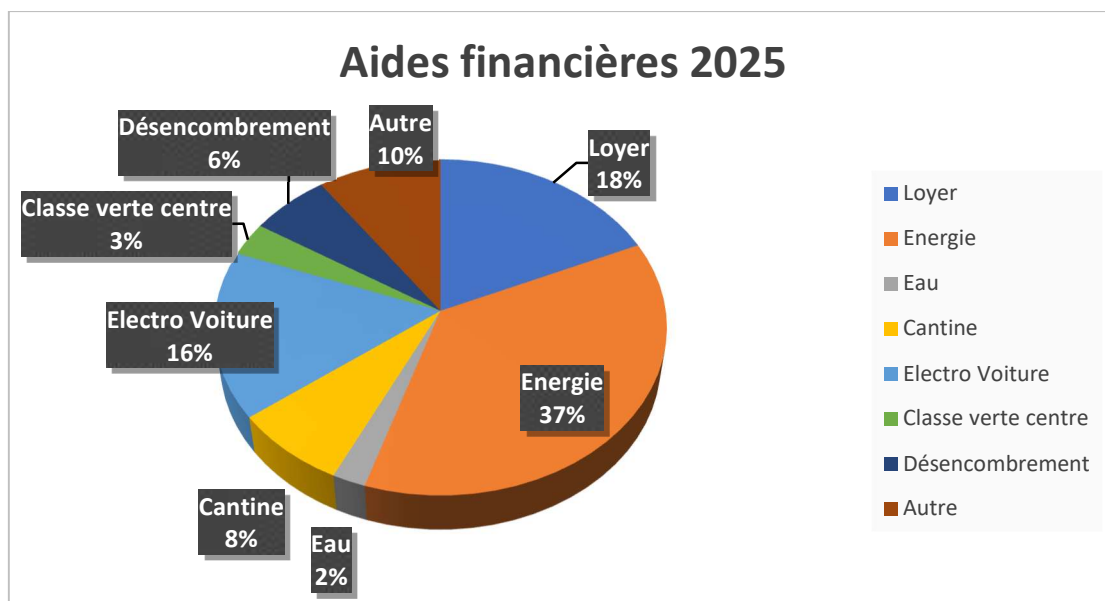
Le CCAS accorde des aides financières pour divers impayés.

En 2025, le CCAS a versé 17 997 € d'aides financières.

32 familles différentes ont pu bénéficier.

Une aide financière s'élève en moyenne à : 562 €.

Le nombre de familles aidées est resté stable. Par contre, le montant moyen des aides octroyées a augmenté de presque 200€.



On note en 2025, 3 secteurs principaux d'aide pour les impayés (les mêmes qu'en 2024) :

- L'énergie : des situations d'impayés d'énergie en raison d'un coût de plus en plus élevé ou d'une mauvaise isolation des logements 37%
- Les impayés de loyer (18%) et l'achat de l'électroménager ou réparation de voiture (16%).

Le CCAS souhaite rester ouvert aux différents types d'aides possibles (Energie, Loyer, ...) en complément ou non d'autres fonds d'aides existants.

Remarques :

A noter, une subvention allouée au Fond Social au Logement de 1000€.  
De plus, des frais de mise à l'abri à l'hôtel ont été acquittés pour un montant de 212.75 €. Ce poste de dépense a augmenté en lien avec l'accompagnement du public Sans Domicile Fixe plus important rencontré cette année. Toutes les personnes reçues n'ont pas été mises systématiquement à l'abri.

#### ❖ Les bons : alimentation - hygiène – carburant

L'aide est délivrée principalement sous forme de bons alimentaires et/ou de carburant vers les deux grandes surfaces méroises. Les bons sont nominatifs, détaillés en fonction des besoins des familles.

Ils permettent occasionnellement de compléter les colis délivrés par les associations caritatives, d'attendre la délivrance de Chèque

d'Accompagnement Personnalisé du Conseil Départemental ou tout simplement une rentrée financière.

**62 bons alimentaires et de carburant ont été délivrés en 2025, pour une enveloppe totale de 4 096.57 €**

Le montant moyen d'un bon est d'environ 66€ (montant en augmentation de 20€ par rapport à 2024).

Au total, 39 familles en ont bénéficié (chiffre stable).

A noter, 1 bon d'essence a été attribué pour un montant total de 20 € (actuellement leur délivrance n'est plus possible).

**❖ Aide au transport scolaire pour les enfants résident au CHRS Emmaüs Lataste.**

Les résidents du CHRS Emmaüs Lataste d'Herbilly doivent s'acquitter des frais de dossier pour obtenir leur carte de transport scolaire.

En 2021, le CCAS a voté une délibération permanente permettant de prendre en charge, de manière systématique ces frais d'inscription pour les élèves de l'école maternelle et élémentaire.

Il n'y a pas eu de demandes en 2025. La possibilité d'aide reste possible.



**En 2026, le CCAS de Mer reconduira l'ensemble des aides**

**7. Prise en charge des subventions pour les associations à vocation sociale.**

Lors du conseil d'administration du 8 décembre 2025, les demandes de subventions ont été étudiées, vous trouverez ci-dessous les montants décidés pour chaque association.

<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>2025</b> Subventions votées au BP	<b>2026</b> Subventions sollicitées	<b>2026</b> Avis Conseil D'administration
---------------------	--	---	---

ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural)	3 000	3 000	3 000
ASSAD VAL DE LOIRE	3 000	4 000	3 000
ASSOCIATION DE LOISIRS DU MOULIN D'AULNAY (EHPAD)	700	700	100 (+600 du solde de la médiation)
ASSOCIATION DE LOISIRS DU MOULIN D'AULNAY (EHPAD) Médiation animale	suspendu	suspendu solde de 600€	A voir si nouveau projet
BANQUE ALIMENTAIRE DE LOIR-ET-CHER	500	500	500
CIDFF (Droits de la femme)	500	X	0
FEDERATION DES AVEUGLES DE FRANCE Val de Loire		X	0
JALMAV 41 Jusqu'à la mort accompagner la vie	60	100	60
LES RESTAURANTS DU CŒUR	2 500	5 000	2 500
SECOURS CATHOLIQUE DU LOIR-ET-CHER	2 500	3 000	2 500
APF France HANDICAP		X	0
SECOURS POPULAIRE comité de MER	2 500	2 500	En fonction rdv du 17 12 2025 nouveau passage en CA CCAS
<b>SOUS TOTAL 1</b>	<b>15 260</b>	<b>18 800</b>	<b>11 660</b>

## 7. Cadre juridique du débat d'orientation budgétaire

Le présent rapport d'orientation budgétaire a été établi conformément aux articles L.2312-1 et L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit l'organisation d'un débat sur les orientations budgétaires (DOB) dans les deux mois qui précèdent l'examen et le vote du budget primitif.

Le DOB a vocation à exposer les grandes lignes de la politique budgétaire pour l'année 2026.

Le rapport doit préciser les engagements pluriannuels envisagés, la gestion de la dette, et doit faire l'objet d'une présentation de la structure et de l'exécution des dépenses de personnel.

Ce rapport donne lieu à un débat par le conseil d'administration. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Le ROB est porté à la connaissance des administrateurs dans les 10 semaines précédant le vote du budget.

L'article L.2312-1 du CGCT précise que le ROB doit être transmis au préfet du département

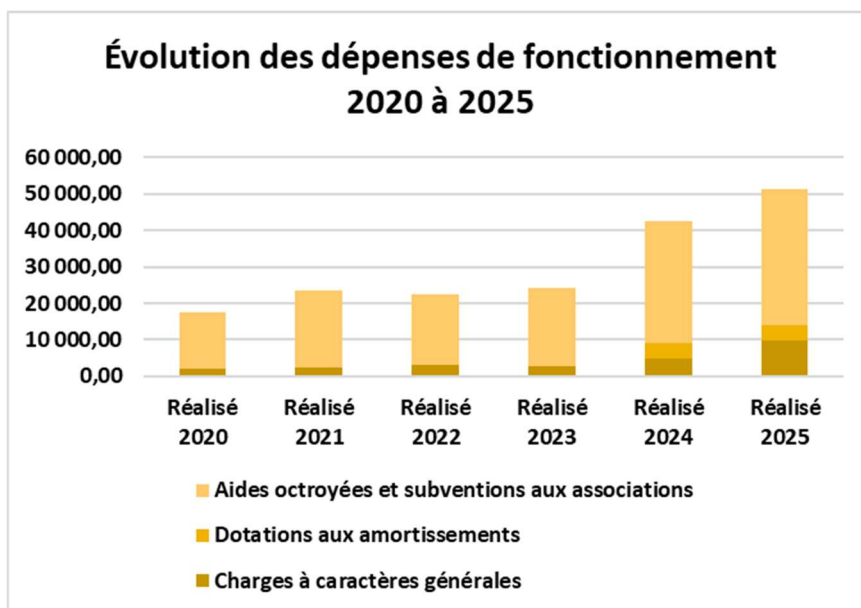
Il est donc proposé :

- De préciser les actions du CCAS et sa situation financière
- De présenter les orientations budgétaires pour l'année 2026.

## 8. ANALYSE FINANCIÈRE RÉTROSPECTIVE

### 8.1 Les dépenses de fonctionnement

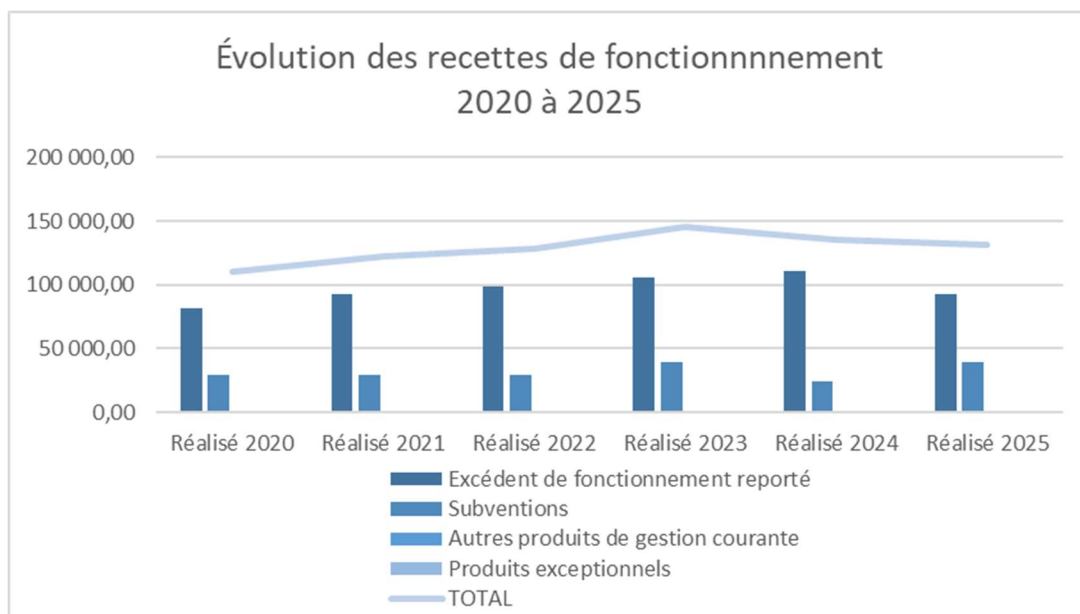
ÉVOLUTION DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Réalisé 2025
Charges à caractères générales	2 190,72	2 334,33	3 155,06	2 682,20	4 871,49	9 729,97
Dotations aux amortissements					4 173,80	4 173,80
Aides octroyées et subventions aux associations	15 431,24	21 144,74	19 254,12	21 632,21	33 525,47	37 285,15
Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>17 621,96</b>	<b>23 479,07</b>	<b>22 409,18</b>	<b>24 314,41</b>	<b>42 570,76</b>	<b>51 188,92</b>
Variation %	-27,20%	33,24%	-4,56%	8,50%	75,08%	20,24%



## 8.2 Les recettes de fonctionnement

ÉVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Réalisé 2025
Excédent de fonctionnement reporté	76 458,55	81 440,51	92 864,28	98 430,94	105 580,10	110 634,21	92 359,18
Subventions	29 000,00	29 000,00	29 000,00	29 000,00	39 000,00	24 000,00	39 000,00
Autres produits de gestion courante	45,73	45,73	45,73	45,73	45,73	295,73	45,73
Produits exceptionnels	143,2			512,61	551	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>105 647,48</b>	<b>110 486,24</b>	<b>121 910,01</b>	<b>127 989,28</b>	<b>145 176,83</b>	<b>134 929,94</b>	<b>131 404,91</b>
Variation %	-4,69%	4,58%	10,34%	4,99%	13,43%	-7,06%	-2,61%

- Participation 2025 du département : 30 000 €
- Participation de la commune de Mer : 9 000 €

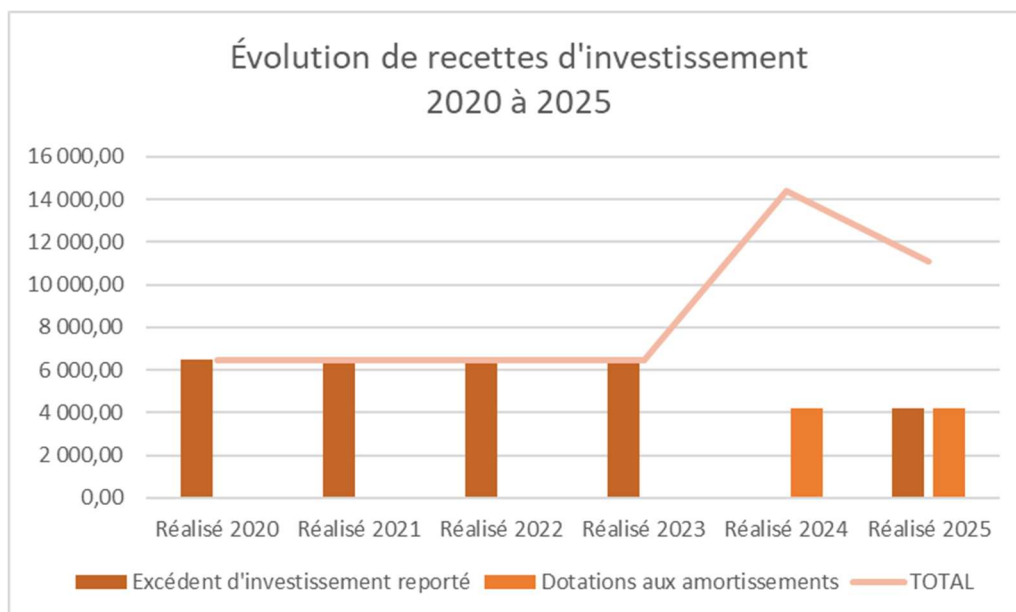


### 8.3 Les dépenses d'investissement

ÉVOLUTION DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Réalisé 2025
Immobilisations corporelles	Néant	Néant	Néant	16 695,20	Néant	Néant
Excédent de fonctionnement	Néant	Néant	Néant	0,00	10 228,21	
<b>TOTAL</b>				<b>16 695,20</b>	<b>10 228,21</b>	<b>0,00</b>

### 8.4 Les recettes d'investissement

ÉVOLUTION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Réalisé 2025
Excédent d'investissement reporté	6 467,00	6 467,00	6 467,00	6 466,99	6 466,99	0,00	4 173,80
Dotations, fonds divers (FCTVA,...)						10 228,21	2 738,68
Dotations aux amortissements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 173,80	4 173,80
<b>TOTAL</b>	<b>6 467,00</b>	<b>6 467,00</b>	<b>6 467,00</b>	<b>6 466,99</b>	<b>6 466,99</b>	<b>14 402,01</b>	<b>11 086,28</b>
Variation %		-14,76%	0,00%	0,00%	0,00%	122,70%	-23,02%



## 9. LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026

### 9.1 LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### ❖ Les dépenses de fonctionnement

- **Les charges à caractère général - Chapitre 011 (carburant, entretien du véhicule, assurance, fournitures administratives, documentation ...)**  
Il n'est pas prévu d'éléments notables sur ce chapitre  
Dépenses : 13 400 €
- **La masse salariale – chapitre 012**  
Les travailleurs sociaux étant pris en charge par le budget de la ville de MER, aucun crédit ne sera alloué au chapitre 012
- **Chapitre 65 (aides financières, bons alimentaire ou carburant et subventions)**
  - Aides octroyées : 31 000 €
  - Subventions : 18 000 €
- **Charges exceptionnelle - Chapitre 67**  
Dépenses : 0 €
- **Opération d'ordre budgétaire - Chapitre 042**  
Amortissement du véhicule : 4 174 €

## ❖ Les recettes de fonctionnement

- **Excédent de fonctionnement reporté 2025 prévisionnel**  
Recettes : 80 215.99 €
- **Subvention du Conseil Départemental**  
Recettes 30 000 €
- **Participation de la ville de MER**  
Recettes 9 000 €

## 9.2 LA SECTION D'INVESTISSEMENT

### ❖ Les dépenses d'investissement

- **Endettement**  
Sans objet - le CCAS n'a contracté aucun emprunt.
- **Dépenses d'investissement**
  - Matériels informatiques : 500 €

### ❖ Les recettes d'investissement

- **Opération d'ordre budgétaire - Chapitre 040**  
Amortissement du véhicule : 4 174 €
- **Résultat reporté 2025 de la section d'investissement**  
Recette : 11 086.28 €

## 9.3 RÉCAPITULATIF DES CONSTRUCTIONS BUDGÉTAIRES DE 2020 à 2025

		BP 2020	Réalisé 2020	BP 2021	Réalisé 2021	BP 2022	Réalisé 2022	BP 2023	Réalisé 2023	BP 2024	Réalisé 2024	BP 2025	Réalisé 2025
Fonctionnement	Dépenses	110 500,00	17 621,96	121 900,00	23 479,07	127 700,00	22 409,18	134 600,00	24 314,41	139 640,00	42 570,76	131 500,00	51 188,92
	Recettes	110 500,00	110 486,24	121 900,00	121 910,01	127 700,00	127 989,28	134 600,00	145 176,83	139 640,00	134 929,94	131 500,00	131 404,91
Investissement	Dépenses	6 467,00	0,00	6 467,00	0,00	6 467,00	0,00	20 000,00	16 695,20	14 410,00	10 228,21	8 700,00	0,00
	Recettes	6 467,00	6 467,00	6 467,00	6 467,00	6 467,00	6 466,99	20 000,00	6 466,99	14 410,00	14 402,01	8 700,00	11 086,28

## Évolution des Budgets Primitifs et des Réalisés 2019 à 2025

